

TUTO : COMMENT VOTER ?

Voici les étapes pour s'identifier sur le portail de vote

ÉTAPE 1

À PARTIR DU 31 MARS 12H00

Rendez-vous sur le portail de vote :
elections-urps.sante.gouv.fr



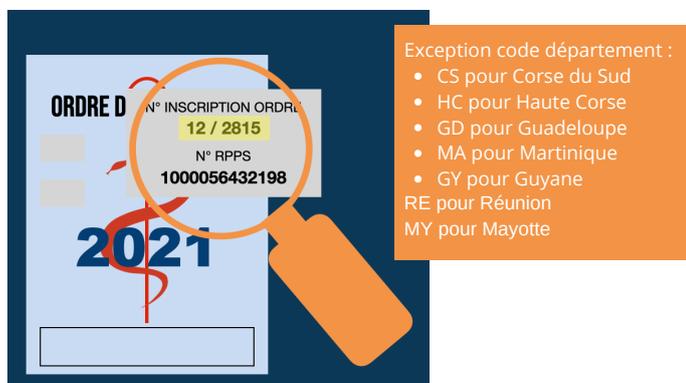
ÉTAPE 4

- Ensuite taper votre **numéro ordinal** (que vous trouverez sur votre carte d'inscription à l'ordre).

La structure de ce numéro est :

« Code du département (deux chiffres sauf exceptions) / Compteur (4 ou 5 chiffres) »

- Et entrer votre numéro de téléphone
- Cliquer sur « recevoir le mot de passe »



ÉTAPE 4 (SUITE)

- Et entrer votre numéro de téléphone
- Cliquer sur « recevoir le mot de passe »

ÉTAPE 2

Cliquer sur « J'accède au site de vote »

ÉTAPE 3

- Rentrer l'identifiant que vous aurez reçu par courrier
- Saisir le code de sécurité
- Cliquer sur « connexion »



ÉTAPE 5

- Réception du code par SMS (à conserver)
- Rentrer le code reçu dans la barre prévu à cet effet sur le site
- Puis cliquer sur « connexion »



ÉTAPE 6

Maintenant vous pouvez voter !

VOTEZ SML, le seul syndicat qui se démarque par ses convictions 100% libérales

LIBERAL 100%

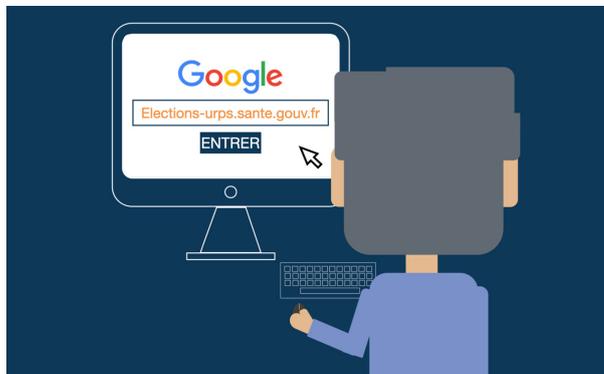
SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU OU PERDU LE COURRIER

Voici les étapes pour demander un nouvel identifiant



ÉTAPE 1

Rendez-vous sur le portail de vote :
elections-urps.sante.gouv.fr



ÉTAPE 2

Cliquer sur « J'accède au site de vote »

ÉTAPE 3

Sur la page, cliquez sur le lien « Si vous n'avez pas reçu vos codes de connexion » (en bas de la page à droite)



ÉTAPE 4

Saisissez vos informations personnelles :

- o Nom
- o Date de naissance
- o Code de commune de naissance ou code de commune INSEE (8-9-10ème chiffre de votre carte vitale)
- o N° RPPS (N° inscrit sur votre carte professionnelle à 10 chiffres)
 - o N° ADELI (N° à 9 chiffre situé sur la carte de professionnel de santé au-dessus des noms et prénoms)
 - o N° Ordinal (N° sur votre carte d'inscription à l'ordre). La structure de ce numéro est : « code du département (deux chiffres sauf exceptions) / compteur (4 ou 5 chiffres) »

ÉTAPE 4 (SUITE)

- Entrer le code secret
- Cliquer sur « valider »

ÉTAPE 5

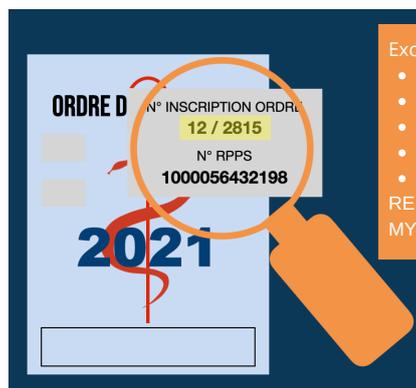
- Saisir votre numéro de téléphone
- Cliquer sur « Obtenir un nouvel identifiant »

ÉTAPE 6

- Réception du nouvel identifiant par SMS

ÉTAPE 7

- Suivez les étapes précédentes pour vous identifier



Exception code département :

- CS pour Corse du Sud
- HC pour Haute Corse
- GD pour Guadeloupe
- MA pour Martinique
- GY pour Guyane
- RE pour Réunion
- MY pour Mayotte

